

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
<p>Date de la convocation 17 mars 2022</p> <p>Date d'affichage 17 mars 2022</p> <p>Délibération n° 2022-08</p> <p>Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Actualisation n°1 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°6 concernant la construction d'une maison de santé.</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><u>POUR</u> : 31 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION</u> : 0</p>		

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente-trois minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguctte, PONROY Nathalie, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, CHAOUCHÉ Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

GOTTA-SMADJA Marie-Aurore donne procuration à BERTRAND Huguctte, SCHMITTE Laurent donne procuration à LAURERI Philippe, NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude, BELTRA Sandrine donne procuration à FOUCOU Roseline, ATIAS Jessica donne procuration à RAVINAL Danièle, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents :

GANDIN Frédéric,
MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguctte BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

L'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) n°6 relative à la construction d'une maison de santé a été créée par délibération du 19 novembre 2020.

Compte tenu du décalage intervenu dans la réalisation du projet ainsi que de la revalorisation de l'enveloppe globale, il convient d'actualiser cette autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales ;

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005 (modifié), modifiant le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 19 novembre 2020, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction d'une maison de santé ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier, des montants financiers actualisés et des dépenses réalisées en 2021 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°6 relative à la construction d'une maison de santé conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



VILLE DE SOLLIES-PONT



ACTUALISATION N°1 AP/CP N°6 - CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME N°6 : MAISON DE SANTE

OPERATION N° 0909

DEPENSES	Imputations	Autorisation de Programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
Etudes + travaux de bâtiment	511 C/2313 0909	2 100 304,00	0,00	86 304,00	1 707 000,00	307 000,00
Mobilier	511 C/2184 0909	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipement	511 C/2188 0909	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses		2 100 304,00	0,00	86 304,00	1 707 000,00	307 000,00

Pour information :

RECETTES	Total	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023
Autofinancement	342 614,75	0,00	58 355,00	707 000,00	-422 740,25
Emprunt	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00
Subventions	1 057 689,25	0,00	27 949,00	300 000,00	729 740,25
Total recettes	2 100 304,00	0,00	86 304,00	1 707 000,00	307 000,00